

RÉALISER UN

# BILAN

DE LA QUALITÉ DE VIE  
ET DES CONDITIONS DE  
TRAVAIL POUR LES EHPAD

Le guide pas  
à pas pour  
s'inscrire sur  
la plateforme  
Accolade



Avec le soutien de la  
Caisse nationale de  
solidarité pour l'autonomie



Avec le soutien de la  
Direction générale  
de la cohésion sociale

2025

# UN BILAN DE LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL GRATUIT POUR LES EHPAD



## L'outil QENA©-EHPAD

- ⌚ Permet de scorer de manière fiable la qualité de vie et des conditions de travail
- ✳️ 14 dimensions explorées
- ⌚ En moyenne, seulement 8 minutes pour répondre
- 🎯 Cible tous les salariés de l'établissement
- 👤 Anonymat garanti
- 👥 Co-construit avec des professionnels d'EHPAD et une équipe INSERM de l'Université de Bordeaux

## Pourquoi se lancer dans une démarche d'amélioration des conditions de travail ?

- S'inscrire dans une dynamique de dialogue social et d'amélioration du bien-être au travail de ses équipes
- Activer un levier favorisant l'attractivité et la fidélisation des professionnels, et l'amélioration de la qualité de la prise en charge

## Quels bénéfices pour les établissements ?

- Un diagnostic rapide, complet et personnalisé
- Des données objectives pour déployer ou renforcer des actions ciblées
- Une première étape dans la mise en place d'une démarche d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail

→ Mise à disposition d'un questionnaire en ligne spécifique aux EHPAD et validé scientifiquement : l'outil **QENA©**

→ La possibilité pour chaque **professionnel** de s'exprimer sur son travail

👉 Accès simple et gratuit

🔗 Anonymat des réponses

🛡️ Fiabilité des résultats



# METTRER EN PLACE UN BILAN DE LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL QENA© EN 3 GRANDES ÉTAPES

1



**L'organisme gestionnaire s'inscrit sur la plateforme Accolade** en renseignant :

- Son numéro FINESS et son SIREN
- Son identifiant de convention collective (IDCC)
- Des informations relatives à ses ressources humaines

2



 1- L'organisme gestionnaire complète les **informations RH des EHPAD** pour lesquels il souhaite lancer un **bilan**

 2- L'organisme gestionnaire **configure** les **paramètres** de l'enquête : durée, logo, établissements ciblés... Il peut désigner un référent dans l'établissement qui pourra suivre l'enquête.

Une fois ces renseignements complétés, **l'enquête peut être activée !**

L'organisme gestionnaire et les référents désignés retrouvent sur la **plateforme Accolade** :

→ Le lien et le QR Code permettant de répondre à l'enquête

→ Le suivi de la participation à l'enquête

→ Des outils pour mettre en place l'enquête (carnet de bord d'enquête, guide de démarrage, FAQ...)

3



Le **responsable** accède **aux résultats de l'enquête** sur la plateforme Accolade :

- Le **score** global et les scores pour chaque dimension de la qualité de vie et des conditions de travail
- Les 3 **items** ayant obtenu les **meilleurs résultats** et les 3 items ayant obtenu les **moins bons résultats**
- Un fichier **Excel** contenant l'ensemble des **réponses** des **professionnels**, question par question (hors questions de profil afin de préserver l'anonymat)



# QUELLES SUITES APRES UN BILAN DE LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ?



Organiser un **travail collectif** sur les thématiques les plus importantes



Mettre en place des **actions ciblées** et exploiter ses points forts



S'appuyer sur le **guide pratique** « Démarche qualité de vie au travail dans les établissements médico-sociaux » pour construire une démarche globale d'amélioration continue pour son établissement



Solliciter le soutien de **partenaires institutionnels** tels que l'ARS et le réseau ANACT-ARACT pour être accompagné dans ses projets

 Pour accéder à la plateforme, rendez-vous sur [accolade.social.gouv.fr](http://accolade.social.gouv.fr)



Pour plus d'informations, vous pouvez également contacter l'adresse mail :  
[DGCS-CONTACT-ACCOLADE@social.gouv.fr](mailto:DGCS-CONTACT-ACCOLADE@social.gouv.fr)